

NOUS NE SOMMES PAS CORVÉABLES À MERCI !

La direction a convoqué les organisations syndicales de l'entreprise pour négocier la mise en place d'une astreinte obligatoire dans l'entreprise. Seuls vos représentants Info'Com-CGT se sont déplacés : la CFDT a brillé par son absence.

D'après les premiers éléments que nous a donnés la direction (projet d'accord), des conséquences désastreuses en termes de qualité de vie et d'emploi sont prévisibles si la direction n'entend pas les revendications que nous portons.

CE QUE VEUT NOUS IMPOSER LA DIRECTION :

- × **Une astreinte contrainte et forcée par roulement**, sans aucune base de volontariat. La conséquence : tu refuses, l'entreprise peut aller jusqu'à te licencier.
- × **Une astreinte du lundi au dimanche (24/24 et 7/7)**, et ce en plus de ton temps de travail habituel de la semaine. Ta vie privé en sera directement impacté, comme s'il était normal de te vouer corps et âme à ton employeur au moins une semaine/mois.
- × **Une astreinte rémunérée** sur la base d'heures supplémentaires ou de nuit (si le patron t'impose plus de 35 heures/semaine) **majorées à 25 % seulement**, et une prime mensuelle de 185 € bruts, soit à peine 7 €/jour, et 20 € bruts forfaitisés à chaque déplacement sans tenir compte ni du temps de travail, ni de la distance à accomplir.
- × En cas d'absence, le salarié sera automatiquement remplacé avec **un délai de prévenance d'un jour, soit la veille pour le lendemain**, même le samedi et dimanche.
- × **Le repos hebdomadaire de 35 heures ne sera plus forcément le samedi/dimanche**. Il pourra être placé n'importe où dans la semaine.

CE QUE REVENDIQUE LA CGT :

- ✓ **Astreinte sur la base du volontariat uniquement.**
- ✓ **Equipe d'astreinte composée au minimum de 5 à 6 salariés** pour effectuer un roulement journalier sur la semaine.
- ✓ **Prime de 300 € bruts/mois.**
- ✓ **Prise en compte du temps de trajet d'astreinte** comme du temps de travail effectif.
- ✓ **Majoration de 25 % des heures supplémentaires de la 36^e heure à la 43^e heure.**
- ✓ **Une seule astreinte par mois** par salarié pour le samedi-dimanche, sur la base du volontariat.
- ✓ **Repos compensateur majoré de 50 % de la 44^e heure à la 48^e heure** (ex. : vous travaillez 1 heure et vous avez un repos compensateur de 1 h 30).
- ✓ **Obligation de préciser par un avenant au contrat de travail** les conditions liées à l'astreinte et interdiction que ce soit une close obligatoire au moment de l'embauche.
- ✓ **Aucune intervention entre minuit et 6 heures du matin** pour garantir la sécurité physique et morale des salariés.

Que croyez-vous que va faire Exterion Media quand notre direction va lui proposer de mettre en sécurité leur dispositif situé sur la voie publique 24/24 et 7/7 ? Utilisée comme argument commercial, seuls nos actionnaires y gagneraient ? Et si vous acceptez cette possibilité de flexibilité aujourd'hui, où s'arrêteront-ils demain ? Notre vie privée et de famille n'auraient-elles pas de valeurs ? Seuls les actionnaires y seraient réellement gagnants ? **Qui travaille dans tout ça ? Nous ! Alors, à nous d'en tirer les bénéfiques !**

APPEL À LA MOBILISATION DE TOUS LES SALARIÉS CONCERNÉS EN ORGANISANT UN DÉBRAYAGE DE 2 HEURES LE 5 DÉCEMBRE DE 10 HEURES À MIDI DEVANT LES DÉPÔTS POUR PORTER CES REVENDICATIONS ET DIRE NON À LA RÉPRESSION CONTRE BRUNO ET PHILIPPE

Sans la mobilisation de tous, seuls nos actionnaires auront la vie belle. **L'UNION FAIT LA FORCE !** Tous ensemble, devant les dépôts !

info'com-cgt
TOUS UNIS DANS UN MÊME SYNDICAT

01 43 31 80 49
INFOCOMCGT.FR
DERICHEBOURG@INFOCOMCGT.FR
INFOCOMCGT